



Complément à la fiche: «Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole»

Version 2026, édition janvier 2026

Utilisation d'herbicides sur les surfaces de promotion de la biodiversité et les bandes semées pour organismes utiles – substances actives autorisées

Etat décembre 2025

Le traitement des plantes problématiques est autorisé sur certaines surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et bandes semées pour organismes utiles pour autant qu'il soit impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques. Le tableau ci-après récapitule les herbicides autorisés et les plantes à problèmes qui peuvent être traitées pour chaque SPB et type de bande semée pour organismes utiles. Cette liste résume les substances actives herbicides actuellement autorisées sur les SPB et les bandes semées pour organismes utiles. **Seuls des traitements plante par plante ou des foyers sont autorisés (pulvérisateur à dos ou seringue).** Une application basée sur la détection, p. ex. avec Ecorobotix, n'est pas autorisée. Exception : application sur prairies SPB avec l'autorisation du canton dans le cadre du projet de recherche d'Agroscope (voir également à ce sujet la « Note d'information sur l'application de produits phytosanitaires basée sur la détection », à trouver sous www.blw.admin.ch > Soutien financier > Paiements directs > Prestations écologiques requises > Informations complémentaires).

Il est recommandé d'appliquer le glyphosate et le metsulfuron-méthyle à l'aide d'appareils à seringue ou à mèche afin d'éviter des dégâts dans les cultures. Il existe plusieurs modèles qui permettent un dosage précis. La clopyralide et le fluazifop-P-butyle seront le plus souvent appliqués à l'aide d'un appareil de type « boîte à dos » permettant un traitement rapide et ciblé des foyers plus développés de chardons des champs et de chiedents.

La version actualisée de ce document peut être consultée sous :

- (1) www.ofag.admin.ch > Soutien financier > Paiements directs > Contributions à la biodiversité > Informations complémentaires
- (2) www.ofag.admin.ch > Soutien financier > Paiements directs > Contributions au système de production > Informations complémentaires

Surfaces de promotion de la biodiversité et bandes semées pour organismes utiles – plantes à problèmes – substances actives autorisées^{1, 2, 3}

SPB et types de bandes semées pour organismes utiles	Rumex	Liserons	Chardon des champs	Séneçons toxiques	Plantes à problèmes	Ambroisie	Ronces	Colchique d'automne	Renouée du Japon	Chiendent
SPB et bandes semées pour organismes utiles sur terres assolées: • Bandes culturales extensives • Jachères florales • Jachères tournantes • Ourlets sur terres assolées • Bandes semées pour organismes utiles sur terres ouvertes	<ul style="list-style-type: none"> Metsulfuron-méthyle Glyphosate Triclopyre + Clopyralide⁴ Fluroxypyr-meptyl + Aminopyralide⁴ Triclopyre + Fluroxypyre⁴ <p>• acide acétique (contre les mono- et dicotylédones annuelles et vivaces)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Glyphosate 	<ul style="list-style-type: none"> Clopyralide Glyphosate Triclopyre + Clopyralide⁴ Fluroxypyr-meptyl + Aminopyralide⁴ Triclopyre + Fluroxypyre⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Fluroxypyr-meptyl + Aminopyralide⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Florasulame 				<ul style="list-style-type: none"> Fluroxypyr-meptyl + Aminopyralide⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Fluazifop-P-butyle Quizalofop-P-éthyle Cycloxydime⁵ Glyphosate
SPB sur surfaces herbagères: • Pâturages extensifs • Prairies extensives • Prairies peu intensives • Prairies riveraines ³ • Bordures tampon le long des haies et des bosquets champêtres • Surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage	<ul style="list-style-type: none"> Metsulfuron-méthyle Glyphosate Triclopyre + Clopyralide⁴ Fluroxypyr-meptyl + Aminopyralide⁴ Triclopyre + Fluroxypyre⁴ <p>• acide acétique (contre les mono- et dicotylédones annuelles et vivaces)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 	<ul style="list-style-type: none"> Clopyralide Glyphosate Triclopyre + Clopyralide⁴ Fluroxypyr-meptyl + Aminopyralide⁴ Triclopyre + Fluroxypyre⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Metsulfuron-méthyle Fluroxypyr-meptyl + Aminopyralide⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> – 	<ul style="list-style-type: none"> Triclopyre + Clopyralide⁴ Fluroxypyr-meptyl + Aminopyralide⁴ Triclopyre + Fluroxypyre⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> Metsulfuron-méthyle 		<ul style="list-style-type: none"> Fluroxypyr-meptyl + Aminopyralide⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> –
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle										
Bandes semées pour organismes utiles en cultures pérennes (viticulture)										<ul style="list-style-type: none"> Cycloxydime⁵
Arbres fruitiers haute-tige (jeunes arbres jusqu'à 5 ans d'âge)										
Bandes semées pour organismes utiles en cultures pérennes (plantations fruitières)										
Pâturages boisés										
• Surfaces à litière • Arbres isolés adaptés au site et allées d'arbres • Fossés humides, mares, étangs • Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux • Murs de pierres sèches										
			<ul style="list-style-type: none"> Défense d'utiliser des herbicides 							

¹ Tous les produits homologués peuvent être consultés dans l'index des produits phytosanitaires (www.psm.admin.ch).

² Il est interdit d'utiliser des herbicides, y c. plante par plante, sur une bande de 3 m de large le long des cours d'eau et des plans d'eau.

³ Aucun traitement autorisé sur sol saturé en eau.

⁴ Les substances actives doivent être utilisées ensemble.

⁵ Actuellement, aucun produit autorisé dans les SPB et les bandes semées pour organismes utiles.